



# Conseil de sécurité

Soixante et unième année

**5364**<sup>e</sup> séance

Vendredi 3 février 2006, à 10 h 55

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Bolton . . . . .	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M. García Moritán
	Chine . . . . .	M. Wang Guangya
	Congo . . . . .	M. Ikouebe
	Danemark . . . . .	M <sup>me</sup> Løj
	Fédération de Russie . . . . .	M. Shcherbak
	France . . . . .	M. de La Sablière
	Ghana . . . . .	M. Nana Effah-Apenteng
	Grèce . . . . .	M. Vassilakis
	Japon . . . . .	M. Oshima
	Pérou . . . . .	M. de Rivero
	Qatar . . . . .	M. Al-Qahtani
	République-Unie de Tanzanie . . . . .	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Thomson
	Slovaquie . . . . .	M. Burian

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 55.*

### **Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de février, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à M. Augustine P. Mahiga, Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de janvier 2006. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Mahiga pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité salue les efforts déployés par l'Union africaine pour assurer le succès du déploiement de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et pour contribuer de façon décisive à créer un environnement où les civils puissent vivre en toute sécurité et rechercher des solutions face à la situation humanitaire au Darfour. Il se félicite de ce que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine souscrit au partenariat entre l'Union africaine et l'ONU aux fins de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

Le Conseil prend note du communiqué, en date du 12 janvier 2006, du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, par lequel celui-ci annonce sa décision d'appuyer, en principe, l'idée que la Mission de l'Union africaine au Soudan passe le relais à une opération des Nations Unies,

et de prier le Président de la Commission de l'Union africaine d'engager des consultations avec l'ONU et d'autres parties prenantes sur la question.

Le Conseil prie par conséquent le Secrétaire général d'établir sans retard, en coopération avec l'Union africaine et en consultation étroite et continue avec lui ainsi qu'en coopération et en étroite consultation avec les parties aux négociations de paix d'Abuja, y compris le Gouvernement d'unité nationale, un plan d'urgence présentant diverses options dans la perspective d'une transition de la MUAS à une opération des Nations Unies. Ce plan devrait prévoir une approche intégrée et unifiée; une utilisation maximale des ressources existantes de la MUAS et de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) sous réserve de l'accord des pays qui fournissent des contingents; une évaluation, à confirmer par le Conseil, des tâches clés à réaliser dans le Sud-Soudan et au Darfour en vue d'affecter et de redéployer dans toute la mesure possible les hommes et les équipements en place, et envisager dès que possible un examen de la structure actuelle de la MINUS, y compris en matière de commandement et de contrôle et de logistique, en vue d'y apporter les ajustements nécessaires pour utiliser au mieux les ressources disponibles lorsque l'Union africaine aura jugé possible et acceptable le passage à une mission des Nations Unies. Le Conseil interviendra tout au long de ce processus.

Le Conseil souligne combien il importe de continuer d'appuyer fermement la MUAS jusqu'à ce que la transition éventuelle soit menée à terme. Il compte que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine se prononcera rapidement sur ce sujet et restera saisi de la question en vue d'examiner les options proposées par le Secrétaire général.

Le Conseil insiste sur l'importance qu'il y a à conclure d'urgence les négociations d'Abuja et lance un appel à toutes les parties afin qu'elles négocient de bonne foi pour parvenir dès que possible à un accord de paix. Il réaffirme, dans les termes les plus énergiques, la nécessité pour toutes les parties au Darfour de mettre fin à la violence et aux atrocités et exige de toutes les parties au conflit au Darfour qu'elles coopèrent

pleinement avec la MUAS et s'acquittent de toutes les obligations qu'elles ont contractées. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2006/5.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 11 h 5.*